

## TITRE VIII. REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DEPARTEMENTAUX U7 A U11

### **Préambule Horaires**

Voir article 17-2 du règlement.

### **A) « CHAMPIONNAT » U9-U11**

#### **Article 1 Principe - Catégories concernées**

Le Comité du Puy-de-Dôme organise un « championnat » départemental destiné aux catégories jeunes sous une même formule de compétition. Les catégories concernées sont les suivantes :

1. U9 : Compétition réservée aux joueurs et joueuses de la catégorie U9 ainsi qu'aux joueurs et joueuses de la catégorie U7 régulièrement surclassé(e)s.
2. U11 : Compétition réservée aux joueurs et joueuses de la catégorie U11 ainsi qu'aux joueurs et joueuses de la catégorie U9 régulièrement surclassé(e)s.

Les compétitions sont ouvertes aux clubs du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux clubs de la Haute-Loire et du Cantal sportivement rattachés au Comité Départemental du Puy-de-Dôme.

#### **Article 2 Système de l'épreuve (Modifié décembre 2020 – COVID 19)**

##### **2.1 Engagement**

###### **2.1.1 Délais :**

Les engagements sont libres et doivent parvenir au Comité du Puy-de-Dôme chaque saison à la date fixée par la commission compétente.

###### **2.1.2 Feuille d'engagement :**

Lors de son engagement, chaque groupement sportif devra compléter un engagement pour chacune de ses équipes comprenant :

1. Le niveau estimé de chaque équipe engagée : Confirmé, Initié ou Débutant  
**Pas de débutant en championnat U9 - Voir engagement en formule « plateaux »**
2. Le nombre de joueurs ou joueuses par équipes
3. Le niveau de qualification de l'entraîneur

##### **2.2 1<sup>ère</sup> phase « Brassage » (octobre – Vacances Toussaint):**

Les équipes engagées sont réparties par la Commission des Jeunes sur trois niveaux en fonction de leur engagement. Des poules de 4 équipes (au plus) sont constituées.

Les équipes disputent des rencontres en **3 matchs aller simple**.

##### **2.2 2<sup>ème</sup> phase « Brassage » (~~Vacances Toussaint – Vacances Noël~~):**

Les équipes engagées sont réparties par la Commission des Jeunes en fonction de leur engagement et des résultats de la 1<sup>ère</sup> phase. Des poules de 4 équipes (au plus) sont constituées.

**Les équipes disputent des rencontres en 6 matchs aller retour 3 matchs aller simple.**

##### **2.3 3<sup>ème</sup> phase « Championnat » (~~Janvier – Mai~~):**

A l'issue de la phase de Brassage, les équipes seront réparties en fonction de leurs résultats.

Le critère sportif sera prioritaire sur le critère géographique.

Les poules sont constituées de 6 équipes. Les rencontres se déroulent en matchs aller / retour.

Dans le cas où les poules sont composées de 7, 8 ou 9 équipes, les rencontres se déroulent alors en matchs aller simple.

Un même groupement sportif ne pourra avoir qu'une seule équipe dans la même poule.

Un groupement sportif pourra engager une ou plusieurs équipes directement pour la phase dite de « championnat » U9 et/ou U11.

La limite d'inscription est fixée chaque saison par la commission compétente.

### **Article 3 Surclassement, sous classement et mixité**

#### **3.1 Surclassement :**

Le surclassement des joueurs et joueuses est autorisé (voir réglementation fédérale). Pour la totalité de la compétition (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase), les joueurs et joueuses concerné(e)s doivent obligatoirement bénéficier d'un surclassement départemental délivré dans les conditions prévues par le titre IV des Règlements généraux de la FFBB. Si un joueur ou une joueuse participe à une rencontre sans surclassement cela entraînera une perte de rencontre par pénalité (sanction sportive et financière).

#### **3.2 Sous classement :**

**Le sous-classement est interdit par la FFBB.** Aucune dérogation ne pourra être accordée.

#### **3.3 Mixité :**

La mixité est un principe de base du mini basket. Elle est donc autorisée ; toutefois un championnat féminin et un championnat masculin seront constitués en catégorie U11. Il est donc impératif de préciser sur la feuille d'engagement si l'équipe est : masculine, féminine ou mixte.

Une équipe mixte sera obligatoirement placée en catégorie « majoritaire ». Une équipe engagée en U11M devra toujours être composée d'une majorité de garçons (2 au minimum) sur le terrain tout au long de la rencontre. Une équipe engagée en U11F devra toujours être composée d'une majorité de filles (2 au minimum) sur le terrain tout au long de la rencontre.

Lors de la 1<sup>ère</sup> phase dite de brassage, les équipes mixtes seront regroupées dans la mesure du possible au sein d'une même poule. Pour la phase de championnat, le critère sportif prévaut.

La mixité sera totale dans la catégorie U9 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase).

### **Article 4 Temps de jeu – Score – Rencontres – Code de jeu**

#### **4.1 Temps de jeu :**

La durée des rencontres est définie comme suit :

- Catégorie U9 : 4 périodes de 6 minutes (4 x 6)
- Catégorie U11 : 4 périodes de 7 minutes (4 x 7)

Intervalle de 2' entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> période et entre la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> période

Intervalle de 5' entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> période

1 temps mort par période de 6'. Les temps morts non pris ne se reportent pas.

#### **Pas de prolongations – Matches nuls autorisés**

#### **4.2 Score :**

E-marque obligatoire avec 8 joueurs/joueuses maximum (et 4 minimum).

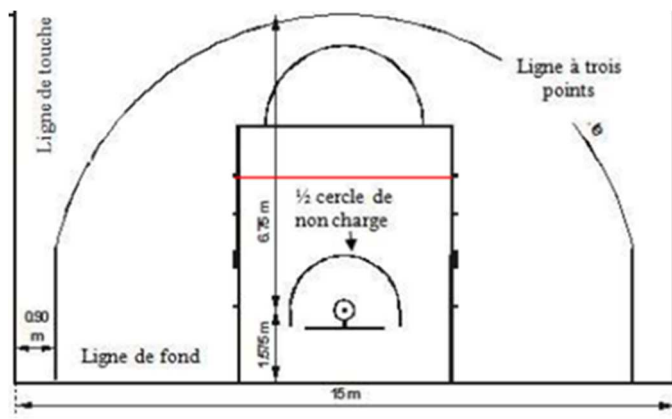
Comptage classique du score lors de chaque rencontre. Toutefois, l'écart entre 2 équipes ne peut pas dépasser 40 points au cours d'une rencontre. Si c'est le cas, le score sera bloqué sur l'e-marque et au tableau d'affichage. Le match se déroulera jusqu'à son terme au niveau du temps de jeu. Lorsque l'équipe menée de 40 points marque un ou plusieurs points, le score est débloqué pour les 2 équipes sur l'e-marque et sur le panneau d'affichage jusqu'à un nouvel écart de 40 points qui bloquera de nouveau le score.

**Pas de paniers à 3 points : tous les paniers réussis du terrain comptent pour 2 points.**

**Pas de comptabilisation des fautes d'équipe (et donc pas lancers francs pour fautes d'équipe).**

#### **Lancer franc : 1 point – Nouvelle ligne :**

Les lignes sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de basket-ball normal avec les différences suivantes. **Ligne de lancer franc à 4.00 m du panneau (cf. schéma).** Les lignes et la zone de panier à trois points ne sont pas utilisées même si elles existent. La présence des lignes est essentielle. Même tracées de façon sommaire ou provisoire, elles donnent aux enfants les repères indispensables à l'acquisition et au respect des règles de jeu.



#### 4.3 Rencontres :

Les rencontres se déroulent obligatoirement en 4 contre 4 sur grand terrain (28m x 15m).

##### Interdiction stricte de jouer en 5 contre 5.

Les arceaux seront situés à une hauteur de 2m60 au-dessus du sol.

Les changements sont autorisés lors de chaque période uniquement sur coup de sifflet de l'arbitre.

Un même joueur ou joueuse doit participer à au moins 2 périodes.

Règle de l'alternance.

Aucun joueur ou joueuse n'a de titre de « capitaine »

#### 4.4 Code de jeu :

Les règles officielles du code de jeu sont appliquées.

Toutefois les règles suivantes devront être appliquées avec discernement et pédagogie :

- 3 secondes : non application stricte
- 5 secondes
- 8 secondes
- 24 secondes
- retour en zone : si inversion du sens de jeu l'arbitre intervient et fait repartir le jeu dans la bonne direction

Fautes :

L'application des sanctions réclame de la part de l'arbitre une adaptation dans sa décision par rapport **au niveau de jeu**, de l'état d'esprit de chaque équipe et du comportement des entraîneurs sur le bord du terrain.

Rester intransigeant sur :

- Le marquage illégal par l'arrière
- Tenir
- Usage illégal des mains
- Pousser

Chaque match **doit** être précédé par une concertation entre les entraîneurs et les arbitres afin de valider le bon déroulement de la rencontre.

**IMPORTANT : Il est impératif d'expliquer très brièvement le pourquoi du coup de sifflet.**

**Règlement 3<sup>ème</sup> phase uniquement pour les poules du niveau confirmé en U11 toute la saison :**

Hauteur des paniers : 3m05

Temps de jeu : application de la règle des 5''

Application des fautes d'équipes : 2 LF à partir de la 5<sup>ème</sup> faute d'équipe

En cas d'égalité à la fin réglementaire, une prolongation de 3 minutes sera jouée (1 temps mort par équipe, possession alternée pour la remise en jeu, les fautes d'équipes s'ajoutent au 4<sup>ème</sup> QT). En cas de nouvelle égalité, on appliquera la règle du panier en or (possession alternée, pas de temps mort, les fautes d'équipes s'ajoutent à la prolongation).

### **Article 5 Forfait phase brassage et phase championnat – Poules en aller simple**

Forfait sur une rencontre à l'extérieur :

Cette équipe sera sanctionnée d'un forfait dont le montant sera calculé sur la base d'un déplacement de 3 voitures suivant le barème kilométrique en vigueur ; cette sanction sera majorée d'une pénalité financière prévue dans les dispositions financières (forfait simple).

Forfait sur une rencontre à domicile :

Lorsqu'une équipe d'un groupement sportif déclare forfait à domicile, elle sera sanctionnée d'une pénalité financière correspondant au montant du forfait simple (barème des dispositions financières).

Dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, le groupement sportif concerné par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire au plus tard huit jours après la notification de la décision du Comité Départemental. Les frais de déplacement de l'adversaire seront calculés sur la base de trois voitures suivant le barème kilométrique.

### **Article 6 Cas non prévus**

Tous les cas non prévus au présent règlement sportif particulier seront tranchés par le Comité Directeur après consultation des commissions concernées.

## **B) PLATEAUX U7-U9**

### **Article 1 Le jeu**

#### **1.1 Le Mini Basket**

Le Mini Basket est un jeu basé sur le Basketball, pour garçons et filles, âgé(e)s de 10 ans et moins (ou « **âgé(e)s de 7 à 10 ans** »), dans l'année où la compétition commence.

#### **1.2 Définition**

L'objectif de chaque équipe est de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de s'emparer du ballon et/ou de marquer, dans les limites fixées par les règles du jeu.

Lors des rencontres, le club recevant proposera un ou plusieurs ateliers.

La surveillance et le bon déroulement de ces ateliers seront assurés par les éducateurs ou des parents de chaque équipe.

### **Article 2 Dimension et Equipement**

#### **2.1 Le terrain**

Dimensions réglementaires comprises entre 28 x 15 et 24 x 13

**3 contre 3 obligatoire sur demi-terrain**

#### **2.2 Les lignes**

Les lignes sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de basket-ball normal avec les différences suivantes. Ligne de lancer franc à 4.00 m du panneau.

Les lignes et la zone de panier à trois points ne sont pas utilisées même si elles existent.

La présence des lignes est essentielle. Même tracées de façon sommaire ou provisoire, elles donnent aux enfants les repères indispensables à l'acquisition et au respect des règles de jeu.

#### **2.3 Les panneaux / Les paniers**

Chacun des deux anneaux doit être entre 2.30 et 2.60 au-dessus du terrain. .

#### **2.4 Le ballon**

U7 : taille 5 ou taille 3 si débutants (libre choix des éducateurs)

U9 : taille 5

## 2.5 Equipement technique

- Un chronomètre
- Un appareil sonore ou un sifflet
- Une fiche de présence à remplir par le club organisateur

### Article 3 Les Joueurs et l'Entraîneur

#### 3.1 Les équipes

##### Jeu en 3 c 3 obligatoire

Chaque équipe doit être composée de 8 joueurs maximum. Les équipes, par définition, sont mixtes. Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de capitaine.

#### 3.2 L'entraîneur

L'entraîneur est le responsable de l'équipe. Il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain, tranquillement et avec le sens de la mesure. Il est le responsable des changements de joueurs. Il est la seule personne autorisée à être sur le banc avec les joueurs. Il peut être assisté par 1 personne maximum.

#### 3.3 Tenue des joueurs

Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un maillot et un short de même couleur. Les maillots doivent être numérotés à partir de 4.  
Toujours prévoir un jeu de chasubles en cas de couleur identique.

### Article 4 Règle de chronométrage

#### 4.1 Temps de jeu / Chronométrage

Le temps de jeu est à aborder obligatoirement entre les arbitres et les entraîneurs lors de l'entretien d'avant match. Il est à adapter en fonction de l'organisation du plateau, du nombre d'équipes et du nombre d'ateliers éventuellement mis en place. Une demi-journée de rencontres ne doit pas dépasser : **1 heure 30**  
Temps conseillé par match : 1 X 6' - 4 matchs de 6'  
Pas de prolongation

#### 4.2 Temps mort

Pas de temps mort

### Article 6 Valeur d'un panier réussi – Score

#### 6.1 Valeurs

Un panier réussi du terrain compte 2 points  
Un lancer franc compte 1 point  
**Pas de panier à 3 points**

#### 6.2 Résultat

Pas de score

### Article 7 Remplacement - Présence sur le terrain

#### 7.1 Procédure

Changement « à la volée »

#### 7.2 Modalités des remplacements

Toute latitude est laissée aux éducateurs  
Tout le monde doit jouer !

### Article 8 Violations

Il est important d'avoir une explication entre entraîneurs et arbitres avant le début des rencontres.

#### 8.1 Le dribble

La règle de la reprise de dribble et du dribble à deux mains est applicable. Application avec discernement et intelligence par les arbitres.

#### 8.2 Le marcher

Application avec tolérance  
Ex : On doit tolérer un « Glisser » du pied de pivot, sans que le joueur ne fasse un pas supplémentaire.

### 8.3 Règle de temps

Les règles des 24 secondes, des 8 secondes, des 5 secondes et des 3 secondes ne sont pas appliquées.

### 8.4 Retour en zone arrière

Non application de la règle

S'il y a inversion du sens de jeu par les joueurs, l'arbitre intervient et fait repartir le jeu dans la bonne direction en maintenant la possession du ballon à l'équipe qui en avait le contrôle.

### 8.5 Ballon tenu

Le jeu reprend par une remise en jeu le long de la ligne de touche

Application de la règle de l'alternance

## Article 9 Fautes

### 9.1 Etat d'esprit des arbitres

L'application des sanctions réclame de la part de l'arbitre une adaptation dans sa décision par rapport **au niveau de jeu** et à l'état d'esprit de chaque équipe et du comportement des entraîneurs sur le bord du terrain.

Rester vigilant sur :

- Le marquage illégal par l'arrière
- Tenir
- Usage illégal des mains
- Pousser

**IMPORTANT : Il est impératif d'expliquer très brièvement le pourquoi du coup de sifflet.**

### 9.2 Sanctions

Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer :

le jeu reprend par une remise en jeu de l'extérieur du terrain du point le plus proche de l'infraction par l'équipe non fautive

Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :

- si le tir est réussi : panier accordé, aucune réparation supplémentaire.
- si le tir est manqué: réparation : 2 lancers francs

Possibilité de siffler une faute technique ou disqualifiante à un entraîneur.

**Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe et individuelles.**

L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle (concertation avec son éducateur).

Initialisation d'une enquête par le comité pour toute faute technique ou disqualifiante à l'encontre d'un entraîneur.

## C) DISPOSITIONS PARTICULIERES :

### Article 1 Dispositions particulières

Afin de répondre aux objectifs de formation du joueur, la défense Homme à Homme ou Fille à Fille est **OBLIGATOIRE**.

### Article 2 Dispositions particulières

Chaque rencontre débute et se termine par une poignée de main que s'échangent les joueurs, les arbitres, les entraîneurs et les OTM.

### Article 3 Dispositions particulières

Ne sont autorisés à prendre place sur le banc que :

- les joueurs en tenue et licenciés
- l'entraîneur et son éventuel assistant.

**Article 4 Dispositions particulières**

Les tables de marque, si elles sont tenues par des jeunes, devront être placées sous la surveillance d'un adulte si possible licencié.

**Article 5 Dispositions particulières**

La feuille de présence sera à retourner au Comité dans les mêmes conditions que pour les autres catégories.

**Article 6 Dispositions particulières**

Sur-classement possible si conforme au règlement fédéral.

**Article 7 Dispositions particulières**

Chaque rencontre **doit** être précédé par une concertation entre les entraîneurs et les arbitres afin de bien fixer les modalités de déroulement des rencontres.

**Article 8 Dispositions particulières**

Il est fortement recommandé d'associer un arbitre aguerri et un jeune arbitre afin de former le mieux possible ce dernier.

**D) SYNTHESE REGLEMENT PLATEAUX :**

---

1. Rencontres en **3 contre 3 obligatoire** sur demi-terrain
2. Chaque équipe est composée **au maximum de 8 joueurs ou joueuses**
3. Utilisation de la feuille de présence **obligatoire**
4. Durée des activités : 1 h 30 au maximum
5. Pas de temps mort
6. Pas de panier à 3 points
7. Non comptabilisation des fautes d'équipes et individuelles
8. Temps conseillé : 6 minutes, avec 4 rencontres de 6 minutes au maximum par équipe
9. Changement à la « volée »
10. U9 : obligation de faire des matchs et des ateliers pour toutes les équipes  
U7 : atelier et jeu d'opposition (béret, etc.)
11. Prévoir une collation